



MAIRIE DE
BRIANÇONNET
06850

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e) Collègue,

Notre Conseil Municipal se réunira le :

Samedi 10 avril 2021 à 14h00 pour la réunion privée suivie de la réunion publique à 15h00.

A L'ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du dernier compte rendu du conseil du 13/03/2021**
- **Délibération et votes pour :**
 1. **Approbation du compte de Gestion CCAS**
 2. **Approbation du compte administratif du CCAS**
 3. **Approbation du Budget Primitif communal**
 4. **Approbation du Budget CCAS**
 5. **Approbation des Taxes communales**
 6. **Accord convention achat broyeur en commun avec autres communes**
- **Questions Diverses**
Demande borne de recharge électrique sur le hameau de la Sagne
Travaux de remise en état de la conduite d'eau potable sur l'Estéron
et sur le hameau du Prignolet
Début des travaux de l'auberge communale début mai

Je vous prie de croire, cher(e) collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ismaël OGEZ
Maire de Briançonnet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MUNICIPAL
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE BRIANÇONNET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

11 11 11

Séance du VINGT TROIS MAI DEUX MILLE VINGT

N° *1*

L'an **DEUX MILLE VINGT**

et le VINGT TROIS MAI, à 15 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du C.G.C.T., s'est réuni au nombre prescrit par la loi et en **huit clos** dans la salle Polyvalente sous la présidence du Maire, OGEZ Ismaël.

Présents : OGEZ Ismaël, CARLIN Raymond, TABA Jean-Claude, PERICHET Yves, GASTAUD-DAVID Fabienne, PIERRISNARD Quentin, RUBAUDO Raymond, SAINT MARTIN Delphine, SEGHI Martine, EGG Adrien

Absent représenté : HENRI Nicolas par TABA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CARLIN Raymond (Art. L 2121615 du C.G.C.T.)

Objet de la Délibération :

**Approbation du Compte de Gestion 2020 dressés par
les Services du Trésor Public - CCAS**

Vu l'Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif le budget CCAS pour l'**exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur Municipal (M. KAREKINIAN Comptable du Trésor Public) accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les éléments ci-dessus et

1° : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020** ;

2° : Statuant sur l'exécution des budgets de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE A L'UNANIMITÉ le Compte de Gestion du CCAS dressés pour l'exercice 20120 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur.**

**Le Maire
Ismaël OGEZ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures des présents à la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MUNICIPAL
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE BRIANÇONNET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

11 11

Séance du DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**

et le DIX AVRIL, à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du C.G.C.T., s'est réuni au nombre prescrit par la loi **et en huit clos** dans la salle Polyvalente sous la présidence du doyen d'âge, RUBAUDO Raymond.

Présents : OGEZ Ismaël, CARLIN Raymond, TABA Jean-Claude, PERICHET Yves, GASTAUD-DAVID Fabienne, PIERRISNARD Quentin, RUBAUDO Raymond, SAINT MARTIN Delphine, SEGHI Martine, EGG Adrien

Absent représenté : HENRI Nicolas par TABA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CARLIN Raymond (Art. L 2121615 du C.G.C.T.)

Objet de la Délibération :

Approbation du Compte administratif 2020
CCAS

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-17, L2121-31, L2121-21 et 22, R2342-1 et D2342-12.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

OUÏ l'exposé du Maire, et après que Monsieur le Maire Ismaël OGEZ se soit retiré, le Conseil Municipal sous la présidence du Président de séance, Monsieur RUBAUDO Raymond

Et après en avoir délibéré

- ACCEPTE À L'UNANIMITÉ d'adopter la proposition ci-dessous.**

**Le Président de séance,
RUBAUDO Raymond**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	300,00	G	1 790,00
		B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 441,32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	300,00	= G+H+I+J	6 231,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	300,00	= G+H+K	6 231,32
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= I+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	300,00	= G+H+I+J+K+L	6 231,32

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : Qui ont pris part à la
au Conseil En exercice : part à la
Municipal Délégation

11 11

N°3.

Séance du DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an **DEUX MILLE VINGT**
et le **DIX AVRIL**, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du C.G.C.T., s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. OGEZ Ismaël, le Maire.

Présents : OGEZ Ismaël, CARLIN Raymond, TABA Jean Claude, PERICHET Yves,
PIERRISNARD Quentin, SAINT MARTIN Delphine, HENRI Nicolas, EGG Adrien

Absents représentés : GASTAUD Fabienne (procuration à TABA Jean Claude),
SEGHI Martine (procuration à Henri Nicolas)
et RUBAUDO Raymond (procuration à Saint Martin Delphine)

Secrétaire de séance : CARLIN Raymond (Art. L 2121615 du C.G.C.T.)

Objet de la Délibération :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Art. L 2121-17, L 1611-1 et suivants et L 2311-1 et L 2343-2 ;
- Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 :
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante les conditions de préparation du **Budget primitif Communal 2021** qui a été considéré dans la plus grande clarté avec la Commission Communale des Finances réunie à cet effet préalablement à la présente séance, sans reprise des résultats.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Ismaël OGEZ, le Maire et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par :

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ le Budget Unique Communal 2021 proposé comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement.....	270 500.00 €	270 500.00 €
Investissement.....	12 912.62 €	12 912.62 €

Etant ici précisé que le **Budget primitif Communal de l'exercice 2021** a été proposé pour être voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. le 24 avril 1996).

Le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures des présents à la séance.

BUDGET PRINCIPAL 2021

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Désignations Articles	2019 Prévu	2019 réalisé	2020 prévu	2020 Réalisé	2021 Prévu BP	2021 Prévu BS
Charges de personnel/012		167 900,00	144 852,44	161 800,00	137 596,84	127 100,00	
6218	Autre personnel extérieur			70,00	69,00	500,00	
6332	Cotisations au FNAL	100,00	91,54	100,00	86,27	500,00	
6336	Cotisations CNG,CG de la FPT	3000,00	2278,87	3000,00	1 660,42	2 000,00	
6338	Autres impôts et taxes	400,00	298,52	500,00	289,20	500,00	
6411	Personnel titulaire	95 000,00	93 341,54	100 000,00	92 859,53	80 000,00	
6413	Personnel non titulaire						
64131	Rémunérations pers non titulaires	8 000,00	6 278,56	6 000,00	1 756,18	6 000,00	
64168	Autres emplois d'insertion	4 000,00					
6451	Cotisations à l'URSSAF	3 000,00		22 305,28	24 000,00	20 912,48	20 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	16 000,00	13 696,32	19 000,00	13 628,33	10 000,00	
6454	Cotisations ASSEDIC	2 000,00	255,45	400,00	71,12	500,00	
6455	Cotisations assurances person.	7 000,00	5 905,36	7 000,00	6 134,92	6 500,00	
6456	Cotisations FNC supplément fam.						
6458	Cotisations autres organismes	100,00	0,00				
6475	Médecine de travail	200,00	365,00	1 000,00	96,39	500,00	
6478	autres charges sociales	100,00	36,00	100,00	33,00	100,00	
64832	<u>Fonds de compensation CPA</u>						
022	<u>Dépenses imprévues de fonction.</u>	43,63		14 262,92	0,00	188,50	
023	<u>Virement à la section investis.</u>	80 600,00	0,00				
65	<u>charges de gestion courante</u>	70 296,00	44 414,51	38 097,89	32 360,86	34 000,00	
6531	Indemnité des élus	12 000,00	9 379,76	11 000,00	13 486,94	20 000,00	
6533	Cotisations retraite élus	500,00	395,66	1 000,00	570,05	2 000,00	
6534	Cot.séc.sociale part patronale élus	3 000,00	2 410,55	3 500,00	2 839,85	4 000,00	
6535	Formation élus	95,00	50,00	50,00	136,00		
6541	Pertes sur créances irrécouvr.			1 915,89	1 915,89		
6542	créances éteintes			177,00	177,00		
65541	Contribution aux organ.de regro.	10 796,00	4 856,27	5 000,00	5 750,44	2 000,00	
65543	autres contributions						
657362	CCAS & Caisse des écoles	10 000,00	4 175,76	6 000,00	5 282,30	2 000,00	
657364	Subv. Fontaux organismes publics	30 000,00	20 000,00	4 000,00	2 200,00	4 000,00	
657364	a caractères indust et com	4 000,00	3 100,00	4 000,00	5,00	2,39	
65888	Subv.fonct.organ.droit privé		1,51				
65888	autres	4 180,00	2 663,24	3 418,00	2 476,92	3 829,50	
66111	<u>Charges Financières chap 66</u>	3 680,00	2 276,20	2 118,00	2 117,81	3 329,50	
66112	Intérêts des emprunts, dettes			800,00	0,00	0,00	
6615	ICNE Rattachées	500,00	387,04	500,00	359,11	500,00	
6618	Intérêts des autres dettes						
6688	Autres charges financières						
6711	Charges exceptionnelles chap 67	1 004,00	350,47	3 085,00	3 480,79	0,00	
6712	Intérêts moratoires			2 385,00	1 485,00		
6718	amendes fiscales	4,00	4,00				
676042	Autres charges exceptionnelles	900,00	255,00	500,00	91,59		
673	Dif. Sur réal. Trans.en invest	100,00	91,47	200,00	404,20		
6748	Titres annulés (exercice antér.)						
6875	Autres SUBV exceptionnelles			1 500,00	1 500,00		
	provision risques exceptionnels						
701249	Atténuation de produit chap 014	13 045,00	12 058,00	43 100,00	14 103,00	10 000,00	
7068129	Redev pollution dom			10 000,00			
739221	Modernisation réseaux			20 000,00			
739223	Prélèvement FNGIR	11 715,00	10 560,00	11 600,00	12 470,00	8 000,00	
7489	reversement FPIIC	1 300,00	1 498,00	1 500,00	1 633,00	2 000,00	
	reversement fonds d'amorçage CAPG						
	TOTALUX	493 988,63	304 512,51	263 763,81	190 018,41	175 118,00	

282 224,26 €

270 500,00 €

Articles	Désignations Articles	2019	2019	2020 prévu	2020 Réalisé	2021	2021
		Prévu	Réalisé			Prévu BP	Prévu BS
002	deficit antérieur						
011	Charges à caractère général						
006	Achat presta° service sauf terrain	28 000.00	21 401.72	400.00	321.99	400.00	400.00
60612	Energie - électricité			22 000.00	21 805.73	15 000.00	sorties ski
60613	chauffage urbain						
60618	Autres fournitures non stockées						
6062	fournitures non stockées			1000.00	204.24		
60621	Combustibles	7000.00	5731.00	10000.00	3 359.30	9 000.00	
60622	Carburants	8 000.00	3 230.57	10 000.00	4 743.51	5 000.00	Plaquettes bois
60623	alimentation			2 000.00	163.23	1 000.00	
60628	Autres fournitures non stockées	3 000.00	1 235.76	2 000.00	277.05	2 000.00	
60631	Fournitures d'entretien	3 600.00	562.85	2 500.00	2 627.47	2 000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 000.00	2 305.04	5 000.00	4 000.65	3 000.00	
60633	Fournitures de voirie	3 000.00	39.90	2 000.00	188.76	1 000.00	
60636	Vêtements de travail	3 000.00	290.28	2 000.00	350.71	2 000.00	
6064	Fournitures administratives	3 000.00	1 375.50	3 000.00	710.60	2 000.00	
6067	Fournitures scolaires	3 000.00	2 148.30	4 000.00	2 631.83	2 000.00	
6068	autres mat et fournitures						
611	Contrats de prestations de serv.	8 000.00	3 252.77	3 500.00	3 477.81	4 000.00	
6135	Locations mobilières	5 000.00	1 992.00	3 700.00	2 434.73	2 500.00	
61521	entretien terrain		3 420.00	5 000.00			
615221	Entretien batiments publics	5 000.00	1 963.20	5 000.00	948.77	5 000.00	
615222	Entretien de bâtiments						
615228	entretien autres bâtiments	7 000.00	510.49	300.00	2 000.00	2 000.00	
615231	entretien voirie			3 840.00	2 000.00		
615232							
61551	Entretien matériel roulant	10 000.00	7 901.07	10 000.00	4 399.29	8 000.00	
61558	Entretien autre biens mobiliers	3 000.00	1 880.51	3 000.00	729.72	1 000.00	
6156	Maintenance	5 000.00	3 175.16	5 000.00	4 503.74	2 500.00	
6161	Primes d'assurances						
6162	groupama multirisques	10 000.00	8 890.67	8 600.00	8 590.76	8 900.00	
6168	groupama dommage construction	2 000.00					
6182	assurance véhicules	1 050.00	1 001.10	2 000.00	1 932.72	2 000.00	
6184	Documentation Générale et Tech.	1 000.00	774.92	2 000.00	774.13	2 000.00	
6188	Vers.à des organ.de formation	1 500.00	500.00	1 000.00	750.00	1 000.00	
6218	Autres frais divers	500.00	50.00	1 000.00	159.50	1 000.00	
6225	rémunération intermédiaire						
6226	Indemnité du comptable, régis.	400.00	339.48	500.00	0.00	0.00	
6227	Honoraires	500.00	36.00	100.00	0.00		
6228	Frais d'actes, de contentieux			2 000.00	0.00		
6231	Divers						
6232	annonces et insertions						
6238	Fraies divers de publicité						
6251	Voyage et déplacements						
6256	Missions						
6261	Frais d'affranchissement	1 500.00	1 056.00	2 300.00	582.00	582.00	BS
6262	Frais de télécommunications	4 000.00	2 938.95	5 000.00	2 547.71	3 000.00	
627	Services bancaires et assimil.	500.00	200.00	400.00	346.23	500.00	
6288	Divers				67.20		
6281	Concours divers (cotisations)	2 500.00	1 922.27	2 500.00	2 618.68	3 000.00	
63512	Taxes foncières	6 000.00	5 513.00	6 000.00	5 376.00		BS
Chapitre 011		156 950.00	99 373.85	154 500.00	92 205.85	95 382.00	

BUDGET PRINCIPAL 2021

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Articles	Désignations Articles	2020 prévu	2020 réalisé	2021 prévu BP	2021 Révu BS	Observations
002	Excédent antérieur reporté fon, Atténuation de charges	48 667.62	163.97			
629	RRR sur autres serv.Extré.					
6419	Remb; autres charges	160.00	159.97	4.00		Reversement Budget eau sur partic. Salaires
6479	<u>Produits des services</u>					
7025	Taxe d'affouage					
70311	Concessions dans les cimetières	1 500.00	2 000.00			
70611	redev OM	1 800.00	1 673.88	1 500.00		M. à J. renouv. concessions cimetièrre
70688	Autres prestations de services	200.00	190.00			
70878	Remb,par autres redevables	500.00	1 049.80			Remboursement des O.M. locataires
	<u>Impôts et Taxes</u>					
73111	Taxe foncières et d'habitation	42 000.00	104 765.76	42 291.00		
73112	CVAE					Produits des taxes locales
73114	IFER					
7318	Autre impôts locaux et assimilés					
7323	Fiscalité reversée					
73211	Attribution de compensation	23 800.00	23 807.00	23 000.00		
73224	Dotatioin département DMTO	35 700.00	33 611.00	30 000.00		
7343	Taxe sur les pylônes	6 000.00	0.00			
7351	Taxe sur l'électricité	4 500.00	4 579.63	4 000.00		
7362	Taxe de séjour	1 000.00	477.13			
7381	Comppensation perte taxde addit ^e					
	<u>Dotations et participations</u>					
7411	Dotation forfaitaire	53 000.00	51 687.00	50 000.00		
74121	Dotation solidarité rurale 1 ^{er} fract.	25 000.00	27 489.00	25 000.00		DGF
74127	Dotation nationale de péréquation					
742	Dotations aux élus locaux	3 000.00	4 550.00	3 000.00		
74718	Autres					
7472	Subvention département					
7473	Subvention départementale					
74741	Part. des communes du GFP	10 000.00	14 659.74	10 000.00		
74748	Parti autres communes					
7478	Autres organismes	14 000.00	14 136.00	14 000.00		
748314	dot. Unique spécifique comp TP					
74832	Attribution du FDTP					
74833	Estat/compensation taxe profes.					
74834	Estat/compensation taxe foncière	11 000.00	281.00			
74835	Estat/compensation taxe habitat.	2 400.00	3 146.00			
7488	Autres attributions et participat.					
	<u>Autres produits de gestion courante</u>					
752	Revenus des immeubles	60 000.00	59 803.29 €			
7588	Produits divers de gestion courante					
	<u>Autres produits financiers</u>					
768	Autres produits financiers					
	<u>Produits exceptionnels</u>					
7718	Autres produits except.gestion	36.19	73 177.26	41.53		
773	Mandats annulés (ex antérieur)					
775	Produit des cessions d'immob.					
778	autre produits exceptionnels					
7788	Autres reprises excédents	74 000.00	73 135.73	371 947.03	270 500.00	RTE La Loube
	TOTAUX					

BUDGET PRINCIPAL 2021

Investissement dépenses

Articles	Désignations Articles	2020 Prévu	2020 Réalisé	CRPB 2021	2021 Prévu BP	2021 Prévu BS	RAR 2021
1068EXC 001	Dépenses imprévues Solde d'exéc.invent.reporté <u>opérations patrimoniales 041</u>	25 319.11					
1323-041	departements	2 415.70	2 415.70				
2313-041	Immobil en cours	3 824.17	3 824.17				
16411	<u>Emprunts</u> Emprunts en euro	5 116.00	5 115.35				
165		400.00	400.00				
2313-041	<u>opérations patrimoniales</u> <u>immo en cours</u>	0.00					
238-041	<u>REMB DETTE CAPG</u> <u>Immobilisations en cours</u>						
2031-239	Frais étude éclairage public	5 000.00					
2031-232	frais étude le chanan						
2183	materiel bureau	20 778.28					
23	immobilisation en cours cimetière						
2313-225							
2313-232	LE CHANAN	69 000.00					
2313-237	agencement locaux Mairie	5 522.88					
2313-238	Aménagement général bat	5 000.00	2 022.00				
2313-249	eglise la sagne	9 000.00	5 270.00				
2313-239	audit éclairage public	5 000.00					
2313-243	intempéries nov 2015	24 114.89					
2315-250	VC 2016	74 500.00	20 100.00				
2315-252	VC 2017	32 840.32	32 592.62				
2315-253	VC 2018	67 200.00					
2315-254	barriere école	0.00					
2315-255	aménagement cimetière	9 000.00					
2315-256	Immroute la loubre RTE	70 100.00	69 987.42				
2315-257	Achat photocopieur école						
2315-258	intemperie nov 2019	190 440.00	23 996.64				
2315-210	CARETE COMMUNALE						
238-185	Avanc., acompt,immos.corp.	2 415.70	2 415.70				
238-168	Avanc., acompt,immos.corp.	3 824.17	3 824.17				
238-232	LE CHANAN						
	TOTAUX	630 811.2	171 963.77			12 912.62	

Les créances
sont reportées au BS

INVESTISSEMENT RECETTES

Articles	Désignations Articles	2019 CRBP	2020 Prévu	2020 Réalisé	CRBP 2021	2021 Prévu BP	2021 Prévu BS	2021 Réalisé	RAR
020	Dépenses imprévues								
001	Solde d'exéc.invent.reporté								
	<u>Opérations patrimoniales 041</u>								
238-041									
10	<u>Dotations fonds divers</u>								
10222	FCTVA		6 239.87						
10223	TLE		18 000.00						
10226	Taxe aménagement								
040	<u>Opérations patrimoniales</u>								
2111	terrain nu								
	<u>Subvention d'investissement</u>								
1312	subv region								
1321	Subventions ETAT	211 389.18							
1322	Subventions REGION	12 487.53							
1323	Subvention DEPARTEMENT	377 694.74							
13251	subv du gfp								
	<u>Emprunts</u>								
1641	Emprunts en euro								
165	Dépôts et cautionnement								
	<u>virement de la section de fonctionnement</u>		0.00						
021	<u>Immobilisations en cours</u>								
	TOTAUX	601 571.45	24 239.87	364 940.10		12 912.62			

Reste CAPG

625 811.32

les RAR/CRBP
se sont repus au BS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris Séance du DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

11 11

N°4

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN

et le DIX AVRIL, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du C.G.C.T., s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. OGEZ Ismaël, le Maire.

Présents : OGEZ Ismaël, CARLIN Raymond, TABA Jean Claude, PERICHET Yves,
PIERRISNARD Quentin, SAINT MARTIN Delphine, HENRI Nicolas, EGG Adrien

Absents représentés : GASTAUD Fabienne (procuration à TABA Jean Claude),
SEGHY Martine (procuration à Henri Nicolas)
et RUBAUDO Raymond (procuration à Saint Martin Delphine)

Secrétaire de séance : CARLIN Raymond (Art. L 2121615 du C.G.C.T.)

Objet de la Délibération :

VOTE DU BUDGET ANNEXE C.C.A.S. 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses art. L 2121-17, L 1611-1 et suivants et L 2311-1 et L 2343-2 ;
- Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;
- Vu qu'il est désormais possible, sous certaines conditions, de reprendre les résultats de l'année N-1 et que le budget primitif devient donc un budget unique ;

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante les conditions de préparation du **Budget Annexe C.C.A.S. 2021 (Centre Communal d'Action Sociale)** qui a été considéré dans la plus grande clarté avec la Commission Communale des Finances réunie à cet effet préalablement à la présente séance.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Ismaël OGEZ, le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par :

- **ACCEPTE A L'UNANIMITÉ le Budget Annexe C.C.A.S. 2021** proposé comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement.....	---	---
Fonctionnement.....	5 931.32 €	5 931.32 €

Etant ici précisé que le **Budget Annexe C.C.A.S. de l'exercice 2021** a été proposé pour être voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. le 24 avril 1996).

Le Maire,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures des présents à la séance.

BUDGET C.C.A.S. 2021

DEPENSES

Articles	Désignations Articles	2019 prévu	2019 réalisé	2020 prévu	2020 réalisé	2021 prévu	Observations
60623	alimentation						
60618	Autres fournitures non stockable						
6188	Divers	500.00		500.00		500.00	
6232	Fêtes et cérémonies	2 868.00	410.14	3 141.32		4 431.32	
6561	frais de personnel	1 000.00		1 000.00		1 000.00	
	TOTAUX	4 368.00	410.14	4 641.32	300.00	5 931.32	

RECETTES

Articles	Désignations Articles	2019 prévu	2019 réalisé	2020 prévu	2020 réalisé	2021 prévu	Observations
002	Excédent antérieur reporté fonct.	4 368.00		4 441.32		5 931.32	
7031	Concessions, redev.funéraires		133.00	200.00	1 000.00		
7474	Subventions communes						
7713	Libéralités reçues		350.00		790.00		Dons
	TOTAUX	4 368.00	483.00	4 641.32	1 790.00	5 931.32	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MUNICIPAL
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE BRIANÇONNET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

11 11

Séance du DIX AVRIL MILLE VINGT ET UN

N°

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**

et le DIX AVRIL, à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du C.G.C.T., s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente communale sous la présidence de M. OGEZ Ismaël, le Maire.

Présents : OGEZ Ismaël, CARLIN Raymond, PERICHET Yves, GASTAUD-DAVID Fabienne, PIERRISNARD Quentin, RUBAUDO Raymond, HENRI Nicolas SAINT MARTIN Delphine, SEGHI Martine, EGG Adrien
Absent représenté : TABA Jean-Claude par GASTAUD-DAVID Fabienne
Secrétaire de séance : CARLIN Raymond (Art. L 2121615 du C.G.C.T.)

VOTE DES TAXES - Année 2020

La séance ouverte, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le pourcentage des taxes directes locales.

Compte tenu des modifications consécutives à la suppression de la Taxe Professionnelle compensée par la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et du fait que chaque commune se voit transférer le taux départementale 2020 de la TFPB, sont proposés les taux suivants.

A savoir :

Taux 2021

- taxe Foncier bâti	16.17 %
- taxe Foncier non bâti	29.54 %

OUI l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE À L'UNANIMITÉ d'adopter la proposition ci-dessus.**

Le Maire,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures des présents à la séance.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxes	1	16,17	3	216 300	16,17	34 976	80,41
Taxe foncière (bâti).....	205 890	(*)	4	34 976	16,17	34 976	80,41
Taxe foncière (non bâti).....	8 985	29,54	5	2 629	29,54	2 629	121,42
CFE.....			6	0	0	0	>>>

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case :

10,62

Taux : 37 605

(*) dont taux départemental 2020 : 10,62

AIDE AU CALCUL DES
TAUX PAR VARIATION
PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	16,17	Produit total souhaité	16,17
Taxe foncière (non bâti).....	29,54	37 605	29,54
CFE.....	>>>	Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :

- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			20 510		>>>	20 510

Allocations compensatrices	DCRTP	Versement	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
			verser	verser
392			11 515	-12 170

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

28 863,00	+	20 510	+	392	+	0	-	11 515	+		+	-12 170	=	37 605
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

NICE
Le DIRECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

CLAUDE BRECHARD

Le 31 MARS 2021

Le préfet,

Le maire,

Le